

**TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
CERTIFICAT D'AGREMENT DE TYPE D'EMBALLAGE**

Demandeur : SANYPICK PLASTIC, S.A.
C/ Carlos Jimenez Diaz, 23
28806 ALCALA DE HENARES (MADRID) Espagne

**N° 9956
Indice 0**

DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Transport par route : ADR (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par chemin de fer : RID (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par voie navigable : ADN (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport par voie maritime : Code IMDG (Partie 6), à jour au 01/01/2021
- Transport aérien : DOC OACI 9284 AN/905 (Partie 6), à jour 2021/2022
- Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses - Règlement type - ST/SG/AC.10/1/Rev.21 - Partie 6

DESCRIPTION DU TYPE D' EMBALLAGE (selon les données de demandeur) : N° d'ordre 17333B

- Fabricant : Plasticos Higuera S.A. / E-28340 Valdemoro, Madrid
- Code d'emballage : 3H2
- Type, matériau : Jerricane, Plastique
- Mode de fabrication : Injection
- Référence commerciale : Contenedor Biotrex 50 L
- Matière première constitutive : 60% PP + 40% ryPP

- Plans : Contenedor Biotrex 50 L du 28/06/2016 - Tapa simple Biotrex du 28/06/2016
- Capacité nominale : 50 L
- Capacité réelle : 51 L
- Poids à vide (tare) : 1,585 = (1,19 + 0,395) kg
- Dimensions extérieures hors tout : 0,404 x 0,404 x 0,452 m
- Epaisseur minimale : 1,6 mm
- Fermetures : Couvercle amovible en plastique (60% PP + 40% ryPP)

- Manutention : Une poignée moulée en partie haute de 2 faces opposées
- Décompression : Néant
- Granulométrie du lest : Granulés PE
- Particularités : 2 languettes pour fermeture provisoire du couvercle

DOMAINE D'UTILISATION AGREE : Marchandises dangereuses solides dans les conditions suivantes :

- Groupe d'emballage : II,III
- Masse brute Maximale : 20 kg
- Gerbage : Charge maximale : 113 kg

EPREUVES ET MARQUAGE :

Résultats d'épreuves satisfaisants, selon rapport : **BVT 356951 indice 0 du 14/09/2022**

Référence et indice du plan d'assurance de la qualité : **PAQ 3569-3F-1202 indice 0 + Annexes 1 et 2 indice 0**

Modèle de marquage à apposer sous réserve du respect des dispositions réglementaires:



3H2 / Y 20 / S / - - *

F / BVT 356951 / SANYPICK

* se reporter à l'annexe au Certificat d'agrément

Délivré à Rungis

Le 14/09/2022

Pour une durée de 5 ans

Un exemplaire du Certificat d'agrément est transmis au Ministère chargé des transports.

Le Responsable du laboratoire agréé

M. L.DAROLLES

